

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
31 janvier 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 12^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 25 novembre 2019, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis (Chypre)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Terzi

SommairePoint 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (*suite*)*Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève*Point 140 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (suite)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/74/7/Add.13 et A/74/452)

1. **M. Guazo** (Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget), présentant le sixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/74/452), dit que, durant la période considérée, des progrès notables ont été faits, notamment pour ce qui est de la construction du nouveau bâtiment permanent H, où les travaux sont arrivés au niveau du toit, et de l'installation de la façade en verre. Le contrat de rénovation des bâtiments historiques a été signé le 15 novembre 2019, et l'avant-projet détaillé relatif au bâtiment E datant des années 1970 a été établi.

2. La date de livraison des premiers étages du bâtiment H a été décalée de 10 semaines sans avoir d'incidence sur le calendrier général des travaux. La date de lancement des travaux de rénovation des bâtiments historiques des années 1930 a été reportée en raison de l'ajout d'une phase de construction préalable de six mois. Cette adaptation a permis à l'Organisation des Nations Unies d'obtenir des offres concurrentielles, bien que les entreprises spécialisées estiment que ces marchés présentent un risque élevé en raison de l'âge des bâtiments, de leurs caractéristiques patrimoniales, de l'ampleur des travaux et du fait que l'Office y poursuivra ses activités pendant toute la durée des travaux. Des mesures d'atténuation seront prises pour accélérer l'achèvement des étapes suivantes, mais il est à présent prévu que les travaux ne seront achevés qu'au milieu de l'année 2024.

3. Le rapport présente un état actualisé des prévisions relatives au financement du projet et aux coûts et dépenses y afférents. Le Secrétaire général a recommandé à l'Assemblée générale de se prononcer sur les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions nécessaires au financement du projet, y compris le remboursement à partir de 2020 du prêt consenti par le pays hôte, et sur la monnaie devant servir au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement afin d'offrir une sécurité concernant le financement du projet, étant donné que la valeur des gros marchés passés dans le cadre du projet dépasse le montant du prêt à taux zéro consenti par l'État hôte.

4. La gestion des imprévus continue de se fonder sur la méthode d'analyse quantitative des risques utilisée dans le cadre du projet. Selon cette méthode, le montant total permettant d'atteindre le point de référence « P80 » assigné aux projets d'équipement de l'ONU, qui indique que l'équipe de projet est sûre à 80 % que le projet sera exécuté sans dépassement du budget, est de 33,6 millions de francs suisses (4,0 %) supérieur à l'enveloppe approuvée. Bien que ces prévisions suscitent des préoccupations, la situation a commencé à s'améliorer depuis qu'un maître d'œuvre a été engagé pour les travaux de rénovation. Des mesures d'atténuation sont actuellement prises et le Secrétaire général demeure convaincu que le projet pourra être achevé dans les limites du budget approuvé.

5. Objectivement, des recettes d'un montant brut se situant entre 80 millions et 133 millions de francs suisses pourront être obtenues par la conclusion de baux de longue durée pour des terrains appartenant à l'ONU. Ce produit, déduction faite des dépenses afférentes aux travaux de préparation et de réalisation, sera, au cours des 90 à 100 prochaines années, inscrit au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) des budgets-programmes correspondants et reversé aux États Membres. L'Assemblée générale est priée d'approuver l'exécution de la stratégie de valorisation exposée dans le rapport du Secrétaire général (A/74/452), d'autoriser les dépenses relatives aux travaux préparatoires requis pour optimiser au maximum les recettes sur le long terme et de prendre note du fait que les rapports à venir concernant la valorisation des terrains de l'Organisation à Genève seront présentés au titre du chapitre 2 des recettes du budget-programme. L'Assemblée générale a toujours exprimé clairement son appui au projet ; les mesures recommandées dans le rapport (A/74/452) permettraient que le projet soit poursuivi comme prévu.

6. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/7/Add.13), dit que le Comité consultatif prend note des progrès accomplis et de l'achèvement de certaines activités, notamment la pleine application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le bâtiment H, l'achèvement des études techniques et le lancement de l'appel à concurrence pour la rénovation des bâtiments historiques. Le Comité consultatif s'inquiète toutefois du fait que le projet ait été prolongé, de l'augmentation des coûts et de la diminution du même montant des ressources disponibles en cas d'imprévus, ainsi que des risques qui pèsent sur le calendrier d'exécution des travaux et sur le plan de dépenses présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/74/452). Il recommande donc que l'Assemblée

générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les mesures d'atténuation voulues soient prises pour terminer le projet dans les limites de l'enveloppe approuvée.

7. En ce qui concerne l'objectif consistant à réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 % par rapport au niveau de référence de 2010, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir un complément d'information sur le nouvel objectif et sur la méthode de calcul dans son prochain rapport d'étape. Des données de référence solides et fiables doivent être réunies sur la consommation d'énergie et sur les économies d'énergie afin de mesurer les progrès véritablement accomplis à l'issue du projet.

8. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne une décision sur les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions, sur la monnaie à utiliser et sur la création d'un compte spécial pluriannuel. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport d'étape des informations complètes sur le don potentiel et sur l'accord-cadre relatif au financement de la construction d'un nouveau centre d'accueil des visiteurs au Palais des Nations.

9. La stratégie de valorisation exposée dans le rapport du Secrétaire général (A/74/452) manque de clarté et ne donne pas les informations voulues pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer. Compte tenu du cahier des charges, de la durée et des ressources à mobiliser aux fins des travaux préparatoires, il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport d'étape un plan de valorisation détaillé du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire.

10. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/74/452). Le Groupe se félicite des contributions volontaires des pays, notamment de la Chine, et encourage le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour solliciter des contributions d'autres États Membres au titre des projets prévus dans le plan stratégique patrimonial.

11. Le Groupe prend note des progrès faits dans la concrétisation d'étapes clés du projet concernant les activités de conception, d'achat et de construction. L'adaptation de la stratégie de passation des marchés et l'ajout d'une phase préalable au lancement des travaux ont certes permis de réduire les risques d'exécution, mais la durée d'exécution du projet s'en trouve

prolongée de six mois, ce qui entraîne des coûts. Un suivi minutieux, une gestion rigoureuse du projet, des contrôles internes efficaces et des mesures d'atténuation des risques exhaustives sont, par conséquent, indispensables pour que les travaux puissent être terminés dans les délais et dans les limites de l'enveloppe approuvée. Il faudrait également appliquer les meilleures pratiques recensées dans le cadre d'autres projets.

12. Notant que les modifications à apporter au contrat concernant la construction du bâtiment H, notamment les instructions relatives à l'application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, ont été achevées et notant également que les prévisions de dépenses révisées relatives à la construction du nouveau bâtiment sont supérieures de 4,9 millions de francs suisses aux prévisions précédentes, le Groupe estime que les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et toutes autres modifications devraient être appliquées compte dûment tenu de l'utilisation rationnelle des ressources et de l'achèvement des travaux dans les délais.

13. Notant que l'un des grands risques du projet tient au fait qu'il faudrait mettre en place des installations temporaires pour certains services afin d'assurer la continuité des opérations, le Groupe demande que les coûts de toute installation de conférence temporaire construite à cette fin soient financés au moyen du budget approuvé. Le Groupe prend note également des efforts faits par l'Office des Nations Unies à Genève pour promouvoir la durabilité de l'environnement et réduire la consommation d'énergie, notamment en veillant à ce que le niveau de performance du bâtiment H soit équivalent à celui fixé par la norme de certification Leadership in Energy and Environmental Design, reconnue au niveau international pour les bâtiments écologiques. Par ailleurs, le Groupe attend avec intérêt de recevoir des comptes rendus sur les progrès réalisés au regard de l'objectif consistant à réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 % par rapport au niveau de référence de 2010.

14. Dans sa résolution 73/279 A, l'Assemblée générale a décidé que, durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session, elle reprendrait l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions et étudierait la question de la monnaie qui servirait au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement. Compte tenu de l'envergure et de la complexité du projet, le moment est venu pour l'Assemblée de se prononcer sur cette question qui attend depuis longtemps d'être réglée.

15. Le Groupe mesure tous les avantages offerts par la stratégie de valorisation, mais il rappelle que le Comité consultatif a recommandé de séparer les recettes provenant de la valorisation du patrimoine foncier du plan stratégique patrimonial, étant donné que la valorisation n'a rien à voir avec la nature de ce projet d'équipement. Ainsi, dans ses résolutions 72/262 A et 73/279 A, l'Assemblée générale a décidé que les recettes provenant de la valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation des Nations Unies est propriétaire à Genève seront inscrites au chapitre 2 des recettes du budget-programme. Le Groupe prend note du fait que ces activités de valorisation feront l'objet, à l'avenir, d'un rapport au titre de ce chapitre. Dernier point, les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur le projet doivent être pleinement et intégralement appliquées.

16. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom des pays candidats (Albanie, Monténégro, Serbie et Turquie), du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine), ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que les États membres de l'Union européenne ont toujours reconnu la nécessité de remettre en état le Palais des Nations pour remédier à ses défauts structurels et de mener les travaux de rénovation nécessaires. L'exécution projet est à présent presque arrivée à mi-parcours et l'Union européenne se félicite des progrès accomplis, notamment pour ce qui est de l'amélioration de l'accessibilité du Palais des Nations, de l'application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, de la promotion de la durabilité de l'environnement et de la réduction de la consommation d'énergie.

17. Le plan stratégique patrimonial offre la possibilité de faire en sorte que tous les bâtiments se trouvant dans le complexe du Palais des Nations répondent aux besoins futurs. L'Union européenne attend avec impatience d'examiner les étapes suivantes du projet, en tenant compte des observations du Comité consultatif. La délégation de l'Union européenne est préoccupée par le fait que la date d'achèvement du projet est reportée jusqu'en 2024, par l'augmentation des coûts et par la diminution de la réserve pour imprévus. Pour atténuer le dépassement de coûts et le risque lié aux contributions des États Membres, l'Union européenne étudiera d'autres mécanismes de financement, cherchera les moyens de générer des revenus locatifs supplémentaires grâce à l'hébergement d'autres entités des Nations Unies dans les bâtiments rénovés et tiendra le Secrétariat responsable de l'exécution de la stratégie de valorisation selon les modalités prévues.

18. Des mécanismes de gouvernance, de contrôle interne et de contrôle externe indépendant sont nécessaires pour garantir que le projet se déroule conformément au calendrier et dans les limites du budget. L'Union européenne préconise que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées rapidement et intégralement et que des mesures soient prises pour atténuer les augmentations de coûts et réduire les risques.

19. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que la transparence et la bonne gouvernance doivent sous-tendre les décisions prises par les États Membres concernant le financement du plan, notamment les efforts visant à réduire la charge financière pour les États en étudiant d'autres modalités de financement. Afin de maîtriser les coûts, toutes les recettes provenant de la location des biens de l'ONU à Genève doivent être employées pour financer le plan. Les États-Unis notent les vues et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le calendrier du projet et la gestion des risques, y compris ses doutes quant au fait que le projet puisse être achevé sans dépassement du budget. La délégation des États-Unis attend avec impatience de trouver, dans le prochain rapport d'étape du Secrétaire général, davantage d'informations sur les mesures d'atténuation qui sont prises pour garantir que le projet soit achevé dans les limites du budget.

20. Les États-Unis attendent également avec intérêt d'examiner les questions de gouvernance, de gestion des risques, d'utilisation de l'espace, d'accessibilité et de bien-être et de productivité du personnel durant les phases de transition et d'exécution du projet, ainsi que les modalités de financement pour faire en sorte que les États Membres continuent d'assumer la direction du plan.

21. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a prescrit l'application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le cadre du plan stratégique patrimonial ; la délégation des États-Unis apprend avec satisfaction que le bâtiment H sera aménagé pour répondre aux exigences d'une gestion souple de l'espace de travail, aussi bien pendant l'occupation initiale des locaux transitoires que dans la configuration définitive. Les États-Unis se félicitent également des efforts faits par l'Office des Nations Unies à Genève et le Bureau des services centraux d'appui pour utiliser l'espace de manière aussi rationnelle que possible et attendent avec intérêt de savoir comment le Secrétaire général et l'équipe du plan stratégique patrimonial comptent procéder pour trouver les moyens de rendre le Palais des Nations plus moderne et propre à se prêter à une gestion souple de l'espace de

travail et à accueillir un effectif plus important. Les ressources consacrées au plan doivent être gérées de manière transparente et efficace et le projet doit être achevé dans les délais et dans les limites du budget.

22. **M. Velázquez Castillo** (Mexique) dit que l'Organisation des Nations Unies a mis en train un processus dynamique et doit accroître au maximum l'efficacité dans tous les domaines d'activité et tous les services. Le plan stratégique patrimonial présente un double défi en ce qu'il faut préserver les bâtiments historiques du Palais des Nations et en même temps fournir à l'Office des Nations Unies à Genève les moyens de fonctionner le plus efficacement possible, entreprise qui exige d'améliorer l'efficacité, l'inclusivité et la durabilité environnementale et de respecter les directives de l'Organisation concernant la sécurité, l'accessibilité et l'innovation.

23. Tout en appréciant les progrès considérables qui ont été accomplis, le Mexique estime, comme le Comité consultatif, qu'il faut réduire les risques associés au plan grâce à une gestion et à une coordination efficaces de manière que les délais et les montants fixés dans le calendrier d'exécution soient respectés. Le Mexique se félicite de l'application des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, qui reflètent des méthodes de travail modernes et des systèmes de travail intelligents. Il se félicite également de l'attribution équitable de l'espace de travail et d'un plus grand recours à l'informatique aux fins d'une gestion moderne, dynamique et efficace. Il faut également veiller à faciliter l'accès aux personnes handicapées et à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le soutien constant du Gouvernement suisse a certes permis de faire progresser le projet jusqu'à présent, mais les engagements pris en matière de financement doivent être honorés. La Cinquième Commission doit, par conséquent, parvenir à s'entendre, durant la session en cours, sur les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions et sur la monnaie à utiliser.

24. **M. Lauber** (Suisse) note que la réception et l'occupation progressives des étages achevés du bâtiment H doivent en principe commencer au printemps 2020 et félicite le Secrétaire général, l'Office des Nations Unies à Genève et l'équipe du plan stratégique patrimonial des progrès accomplis.

25. La Suisse note que la date d'achèvement des travaux a été légèrement décalée en raison de l'adaptation nécessaire de la stratégie de passation des marchés relatifs à la rénovation des bâtiments historiques, qui réduira fort heureusement le risque d'exécution. La délégation suisse constate également

avec satisfaction qu'il est prévu de construire des installations provisoires pour garantir la continuité de l'activité de conférence pendant les travaux de rénovation. Toutefois, comme l'Organisation passe des marchés de durée de plus en plus longue pour ces travaux, les États Membres doivent se préoccuper des incertitudes qui continuent de planer sur les modalités de financement du projet, et le Secrétaire général doit veiller à ce que le projet soit exécuté le plus possible dans les limites du budget, du cahier des charges et du calendrier approuvés par les États Membres.

26. Le plan stratégique patrimonial représente un investissement important tendant à faire de l'ONU une organisation efficace et durable, fondée sur le respect des personnes et de l'environnement et soutenue par des ressources financières. La productivité, le bien-être et l'efficacité du personnel seront améliorées grâce à la modernisation des installations obsolètes et les obstacles rencontrés par les personnes handicapées seront éliminés.

27. En tant que pays hôte, la Suisse appuie le plan stratégique patrimonial par un prêt à taux zéro d'un montant de 400 millions de francs suisses. D'ici au 13 décembre 2019, plus de la moitié de la partie du prêt destinée aux travaux de construction devrait être déboursée, et le remboursement sur 50 ans de cette partie du prêt commencera en 2020, la première année d'occupation du nouveau bâtiment. L'orateur remercie les États Membres de s'être engagés à prendre des décisions, dans le cadre des prochaines négociations, pour faire en sorte que le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Suisse s'effectue intégralement et sans retard.

Point 140 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite) (A/74/64 et A/74/558)

28. **M^{me} Thanabalasingam** (Bureau des ressources humaines), présentant, au nom de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines, le rapport du Secrétaire général sur la pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits constitutifs d'infraction pénale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (A/74/64), dit que le rapport donne un aperçu du régime administratif applicable en matière disciplinaire, y compris l'instruction administrative intitulée « Conduite répréhensible : enquête et instance disciplinaire » (ST/AI/2017/1). Le rapport contient également un récapitulatif des affaires dans lesquelles des mesures disciplinaires ont été appliquées, qui indique également les circonstances prises en compte par le Secrétaire général. On a pris soin de faire en sorte que les

informations fournies ne portent pas atteinte au droit à la confidentialité des fonctionnaires concernés.

29. En plus, le rapport présente des données statistiques sur le nombre et les types des affaires reçues par le Bureau des ressources humaines, le nombre d'affaires closes et l'issue de ces affaires. Le rapport donne également des informations sur : le délai nécessaire pour clore les affaires, par entité chargée de l'enquête ; le nombre d'affaires de harcèlement sexuel et d'exploitation ou d'atteintes sexuelles reçues et closes au cours de la période considérée et des quatre périodes annuelles précédentes ; l'issue des recours introduits contre les sanctions disciplinaires imposées depuis la mise en place, en 2009, du nouveau système d'administration de la justice. Par ailleurs, le rapport contient des informations sur le nombre de cas de faute professionnelle ou d'infraction pénale avérées qui ont été renvoyées aux États Membres. Bien que l'égalité de traitement et la cohérence soient les principaux éléments pris en compte pour déterminer la mesure disciplinaire appropriée, il est statué sur chaque affaire au cas par cas, compte tenu des particularités de l'espèce, y compris les circonstances aggravantes ou atténuantes.

30. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/558), dit que le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale engage les entités chargées des enquêtes à redoubler d'efforts pour accélérer le règlement des affaires. Le Comité consultatif compte aussi que tout sera fait pour résorber l'arriéré de recours contre les mesures disciplinaires, qui a doublé depuis 2015, et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain rapport.

31. Le Comité consultatif prend note des mesures engagées pour renforcer la responsabilité en matière disciplinaire, notamment de l'actualisation des directives applicables et de l'amélioration des moyens d'enquête. Il compte que les efforts se poursuivront pour améliorer la sensibilisation et pour enquêter rapidement sur les faits afin que les auteurs de faute professionnelle avérée soient sanctionnés.

32. **M. Katkhuda** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la gestion des ressources humaines est une priorité pour le Groupe. Il est, par conséquent, préoccupant que les rapports qui doivent être établis au titre de ce point de l'ordre du jour n'aient pas encore été publiés, ce qui entrave les travaux de la Cinquième Commission.

33. L'exécution des mandats de l'Organisation dépend de la qualité de son personnel, de la disponibilité des ressources et d'un cadre de travail qui soit équitable, transparent, responsable et apte à répondre aux besoins des États Membres. À cette fin, un régime disciplinaire fiable est indispensable. Le Groupe réaffirme les dispositions de la résolution 59/287 de l'Assemblée générale et prie le Secrétaire général de continuer de rendre compte chaque année des mesures prises dans les cas de faute professionnelle ou d'infraction pénale avérées.

34. Le problème préoccupant de l'arriéré de recours contre les mesures disciplinaires, qui a doublé depuis 2015, doit être traité rapidement. Le Groupe se félicite des efforts faits pour renforcer le principe de responsabilité dans différents domaines en matière disciplinaire, notamment de l'actualisation des directives applicables et de l'amélioration des moyens d'enquête, et compte que les efforts se poursuivront pour améliorer la sensibilisation et pour enquêter rapidement sur les faits afin que les auteurs de faute professionnelle avérée soient sanctionnés.

La séance est levée à 10 h 45.